Image not found or type unknown

Dois je verser une récompense suite au divorce

Par **phil79410**, le **27/08/2019** à **11:49**

Bonjour, j'envisage de demander le divorce , nous sommes marié sous le régime de la communauté avec pour principal bien une maison dont les parts sont établient(par le notaire) comme suit: 70% pour moi et 30% pour elle. Un avocat que j'ai consulté pour avoir des infos sur la procédure m'a parlé de récompense que j'aurais peut etre à versé à mon ex. Notre maison est le seul bien financé par la communauté et je ne vois pas en quoi je devrais versé cette récompense puisque nous avons fait fructifié notre investissement à part égale.Est ce que j'y vois clair ou pas? Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **27/08/2019** à **12:27**

Bonjour
Di vous êtes en communauté, la différence entre 70 et 30 s'explique t-elle par des apports de biens propres ?

Par **phil79410**, le **27/08/2019** à **13:08**

bonjour, oui éffectivement, un apport de ma part suite à un héritage, attester par le notaire

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés